

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1980

27 août 2011

### SOMMAIRE

Administration and Finance Corporation .....	95021	Schwammclub Monnerech .....	95007
Agence Immobilière Polini S.à r.l. ....	94997	SeeYou2 .....	95001
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l. ....	95015	SeeYou2 .....	95004
Altraplan Luxembourg S.A. ....	95030	SeeYou2 .....	95004
Amadocia S.A. ....	95040	Semaphore Invest S.A. ....	95018
Andbanc Luxembourg S.A. ....	95020	SilverStreet Management S.à r.l. ....	95015
Attalya .....	95012	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l. ....	95014
Bali Funding Luxembourg Limited .....	94996	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l. ....	95014
Coffee Properties S.à r.l. ....	95000	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care I S.à r.l. ....	95011
Coravit AG .....	95011	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IV S.à r.l. ....	95020
Dalor Properties S.à r.l. ....	95014	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l. ....	95021
Egar S.à r.l. ....	94994	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VIII S.à r.l. ....	95026
Euclid International S.à r.l. ....	95023	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l. ....	95025
Euro-Silikon S.à r.l. ....	95005	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l. ....	95025
FIA Holdings S.à r.l. ....	95004	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care V S.à r.l. ....	95022
Gipar S.A. ....	95033	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l. ....	95034
Greenfell Properties S.à r.l. ....	95022	Société d'Investissements en Méditerranée S.A. ....	95032
Invest Cap LX Holding S.A. ....	95010	S.R.M.I. International S.à r.l. ....	94997
Kentia Finance S.A. ....	95022	StaGe Mezzanine .....	95002
Keran S.A. SPF .....	95018	StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple .....	95020
KiVif S.à r.l. ....	95006	Steffen Immo S.A. ....	95001
Liane Properties S.à r.l. ....	95025	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. ....	95012
Luxembourg Investment Group (LIG) S.A. ....	95034	TS Nautilus Holdings S.à r.l. ....	95034
Magnolis International S.à r.l. ....	95023	TTF Invest S.à r.l. ....	95026
Mediaprod S.A. ....	95015	UniCredit Audit Sc.p.A. Luxembourg Branch .....	95001
Nuts S.à r.l. ....	95002		
Pasta Point Holding S.A. ....	95031		
Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l. ....	94996		
RREI Holding S.A. ....	94996		
RREI Management S.A. ....	94997		
Salamanca .....	95000		
Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial .....	95000		
Scandia VB s.à r.l. ....	95001		

**Egar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.995.

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Malo S.r.l., une société à responsabilité limitée, dûment établie en Italie, ayant pour adresse Corso Vittorio Emanuele II n.72 - 10121 Turin (Italie);

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Malo S.r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société EGAR S.à r.l., une Société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.995 (ci-après, la Société), constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -410 du 29 juillet 1997 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-six (257.286) parts sociales dépourvues de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale et du lieu de direction effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie; renonciation par la Société à la nationalité Luxembourgeoise;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «EGAR S.à r.l.» en «EGAR S.r.l.» («la Société Italienne»); refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation des comptes intérimaires de la Société;

5. Démission des gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

6. Nomination du nouveau gérant de la Société Italienne;

7. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Amicorp Luxembourg S.A., chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie;

8. Mandat donné aux gérants de la Société Italienne, à Madame Marina Mottura et à Madame Rachele Barile, chacun d'eux agissant individuellement, pour représenter la Société au regard de la mise en œuvre du transfert et de la conversion de la Société Italienne et afin de faire tout ce qui, dans l'opinion du mandataire, est nécessaire ou favorable au transfert et à la conversion envisagés de la Société, sous réserve des droits à indemnisation du mandataire pour tous les actes faits en rapport avec ce qui est décrit ci-dessus;

9. Divers.

L'Associé Unique a, dès lors, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effectif et le siège de l'administration centrale de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg vers l'Italie et plus spécialement à Corso Vittorio Emanuele II n.72 - 10121 Turin (Italie).

En conséquence de ce transfert, la Société adopte la nationalité italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne. Le changement de nationalité et le transfert du siège social de la Société s'effectuera sans interruption de la personnalité morale de la Société.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

La Société changera sa dénomination de «EGAR S.à r.l.» en «EGAR S.r.l.».

Une copie des statuts en langue italienne ainsi modifiés et après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Etant entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces nouveaux statuts en conformité avec la législation italienne devront être accomplies.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitation ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

#### *Quatrième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 6 juin 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Mauro Lotti, né le 26 avril 1940 à Montespertoli, Italie, ayant pour adresse Via Farinata degli Uberti, Florence, Italie en tant que président du conseil de gérance et délégué à la gestion journalière de la Société Italienne avec effet à la date de la présente assemblée ainsi que Madame. Grazia Izzo, née le 7 avril 1942 à Florence, Italie, ayant pour adresse Via Farinata degli Uberti, Florence, Italie en tant que gérant de la Société Italienne avec effet à la date de la présente assemblée.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Amicorp Luxembourg S.A, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat aux gérants de la Société Italienne, à Madame Marina Mottura, consultante, né à Turin, Italie, le 9 juillet 1963, avec adresse professionnelle à Corso Vittorio Emanuele II n ° 72, 10121 Turin, Italie et à Madame. Rachele Barile, consultante, né à Bari, Italie, le 1 août 1964, avec adresse professionnelle à Corso Vittorio Emanuele II n ° 72, 10121 Turin, Italie, chacun d'eux agissant individuellement, aux fins de compléter le transfert du siège social statutaire, du principal établissement, du siège de direction effective et du siège de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et d'accomplir toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requise afin de finaliser le transfert en conformité avec la législation italienne, incluant l'autorité de procéder à toutes les modifications qui pourrait apparaître comme nécessaires en vue d'exécuter le transfert incluant les modifications aux statuts de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR)

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27626. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094431/108.

(110106729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**RREI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 158.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 05 juillet 2011.

*Pour RREI HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2011092941/11.

(110105107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 19.423,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.170.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par les résolutions du 30 juin 2011, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
- que les fonds restants dans la Société seront utilisés pour régler les factures et impôts en suspens et que le solde bancaire créditeur éventuel ultérieur sera versé aux associés de la Société,
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011094724/23.

(110107491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.299.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011*

En date du 20 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Douglas Hassman, résidant à Maryland Avenue 1448, 20209 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A avec effet au 20 juin 2011;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul Baalman, avec adresse professionnelle au 100, North Tryon Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A, avec effet au 20 juin 2010;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 novembre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérant de classe A:*

Mr. Lawrence Faccini,

Mr. Brian W. Morris,

*Gérant de class B:*

Mr. Steen Foldberg,  
Mr. Gérard Fabry,  
Mr. Faruk Frank Durusu,  
Mr. Matthew Fitch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Bali Funding Luxembourg Limited

Référence de publication: 2011094327/30.

(110106460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**RREI Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 124.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 05 juillet 2011.

*Pour RREI MANAGEMENT S.A.*

Référence de publication: 2011092942/11.

(110105106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A dénonce avec effet immédiat le siège social de la société S.R.M.I International S.à.r.l immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33 452, de son adresse actuelle:

32, Grand Rue L-1660 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juillet 2011.

FIDUCIAIRE FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2011092945/13.

(110105150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Agence Immobilière Polini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3390 Peppange, 13, An der Griecht.

R.C.S. Luxembourg B 161.784.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Marco POLINI, né à Esch-sur-Alzette le 9 août 1960,

et

2) Madame Donata CUTECCIA, née à Luxembourg le 17 octobre 1962,

demeurant ensemble à L-3390 Peppange, 13, An der Griecht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"Agence Immobilière Polini S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Peppange (Commune de Roeser).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en valeur, l'échange, la négociation, l'expertise, la location et la valorisation (Home-staging) de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Marco POLINI, le comparant sub 1) . . . . .	51 parts
2.- Par Madame Donata CUTECCCHIA, le comparant sub 2) . . . . .	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille onze.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3390 Peppange, 13, An der Griecht.

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Donata CUTECCCHIA, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Polini, D.Cutecchia, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011090546/134.

(110102864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Salamanca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 147.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011092947/11.

(110104462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Coffee Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.678.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Coffee Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094036/22.

(110106023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.357.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011092948/11.

(110105057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---



**Steffen Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.156.

—  
*Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011.*

*Première résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs actuels à savoir:

*administrateur-délégué*

- Monsieur Frank STEFFEN, administrateur-délégué demeurant à L-8410 Steinfort 8 route d'Arlon
  - Madame Prapaipit PRASOPNETR, épouse STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort 8 route d'Arlon
  - Monsieur Tom STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort 10 route d'Arlon
- leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes: Société Luxembourgeoise de Révision Sarl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Steinfort, le 19 mai 2011.

STEFFEN Frank / PRASOPNETR Prapaipit / STEFFEN Tom.

Référence de publication: 2011093426/21.

(110104780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Scandia VB s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.457.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011092949/10.

(110105064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**SeeYou2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011092952/12.

(110104729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**UniCredit Audit Sc.p.A. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.246.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 4 mai 2011*

- Madame Elisabetta MAGISTRETTI, née le 21 juillet 1947 à Busto Arsizio (Italie), demeurant 4, via C. Correnti, I-21052 Busto Arsizio, a démissionné de sa fonction de vice présidente;

- Monsieur Ranieri de MARCHIS, né le 8 janvier 1961 à Livorno (Italie), demeurant 15, via Telesio, I-20145 Milan, a été nommé Président;

- Monsieur Franco GROSSO, né le 12 janvier 1947 à Turin (Italie), demeurant 13, via Regina Margherita, I-28838 Stresa, a démissionné de sa fonction de Président;

- Monsieur Giorgio EBREO, né le 4 novembre 1948 à Nusco (Italie), demeurant 5, via Albricci, I-20122 Milan, a été nommé vice-président;

Le conseil a également décidé de nommer Madame Serenella DE CANDIA, née le 6 février 1967 à Nuoro (I), demeurant Via Civitali Matteo, 58, I-20148 Milan comme Directeur Général avec pouvoir d'engager la société.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011093433/21.

(110104622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

À Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011092975/15.

(110104349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.302.

---

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gilbert DIAZ, demeurant 29, rue Saint Nestor, F-69008 Lyon,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de NUTS S. à r. l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 161.302, constituée en date du 1<sup>er</sup> juin 2011 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 674.181 (six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-un euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 686.681 (six cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-un euros), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation du pair comptable, entièrement souscrite par l'associé unique et intégralement libérée par un apport en nature.

### *Souscription - Libération*

Monsieur Gilbert DIAZ, demeurant au 29, rue Saint Nestor, F-69008 Lyon, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare vouloir souscrire à l'augmentation de capital social et la libérer intégralement moyennant l'apport en nature de 24.732 actions représentant 1,38% du capital social de la société CONFIM, société par actions simplifiée de droit français au capital de EUR 1.789.080, ayant son siège social au 61, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 483 208 245, cet apport étant évalué à EUR 674.181 (six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-un euros).

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société, d'un bilan récent et d'une déclaration émise par les représentants de la société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

### *Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Gilbert DIAZ, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare:

- qu'il est l'unique propriétaire de ces actions et qu'il les apporte à titre de libération intégrale de l'augmentation du capital social de la société NUTS S. à r. l. pour le porter de son montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 686.681 (six cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-un euros);

- que ces actions sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces actions en faveur de NUTS S. à r. l.;

- que ces actions sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'il déclare parfaitement connaître avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes;

- qu'il décharge le gérant unique de la société NUTS S. à r. l. ainsi que le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

- que toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites actions en faveur de NUTS S. à r. l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Intervention du gérant*

Le gérant unique de la Société accepte, au moyen d'une déclaration, la description de l'apport en nature, son évaluation à au moins EUR 674.181 (six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-un euros), le transfert de la propriété desdites actions en faveur de NUTS S. à r. l., et confirme la validité des souscription et libération.

Cette déclaration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 686.681 (six cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-un euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

### *Troisième résolution*

En vue de mettre les actions de la société CONFIM à la libre disposition de la société NUTS S. à r. l., l'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée «conforme» par le notaire instrumentant ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que l'augmentation de capital de la société NUTS S. à r. l. a été documentée et que la souscription et l'apport décrit ci-dessus a été réalisé, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la société NUTS S. à r. l., toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de toutes les actions mentionnées ci-dessus au profit de la société NUTS S. à r. l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, le mandataire spécial est expressément autorisé à signer tous actes ou documents et à accomplir toutes formalités qui s'avéreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout à première demande.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011091966/93.

(110103269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**SeeYou2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011092953/12.

(110104730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**SeeYou2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011092954/12.

(110104731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 783.960.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

---

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011*

En date du 20 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Douglas Hassman, résidant à Maryland Avenue 1448, 20209 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A avec effet au 20 juin 2011;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul Baalman, avec adresse professionnelle au 100, North Tryon Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A, avec effet au 20 juin 2010;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 novembre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérant de classe A:*

Mr. Lawrence Faccini,  
Mr. Brian W. Morris,

*Gérant de class B:*

Mr. Steen Foldberg,  
Mr. Gérard Fabry,  
Mr. Faruk Frank Durusu,  
Mr. Matthew Fitch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

FIA Holdings S.à.r.l.

Référence de publication: 2011094476/30.

(110106461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Euro-Silikon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.769.

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Norbert THIEL, Silikonverfuger, geboren in Neuerburg (Deutschland), am 18. Januar 1959, wohnhaft in L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn;

2° Herr Sascha HAMMER, Maurer, geboren in Püttlingen (Deutschland), am 30. Dezember 1971, wohnhaft in D-66706 Perl, Saarbrücker Strasse 10 (Deutschland).

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Der vorgenannte Erschienenene unter 1° ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-SILIKON S.à r.l., mit Sitz in L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 102.769, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtssitz in Diekirch, am 12. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 706 vom 29. September 2000.

Herr Norbert THIEL, vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens, seine einhundert (100) Anteile in der Gesellschaft EURO-SILIKON S.à r.l. an den unter 2° vorgenannten Herrn Sascha HAMMER, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der unter 2° vorgenannte Herr Sascha HAMMER, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch den unter 2° vorgenannten Herrn Sascha HAMMER gehalten werden und demnach Artikel 6 der Satzungen abgeändert wird wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124).“

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Referenz zum ersten Geschäftsjahr aus den Satzungen zu entfernen und demnach Artikel 15 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.“

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates von Herrn Norbert THIEL als alleiniger Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herrn Sascha HAMMER, vorgenannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Sascha HAMMER, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Norbert Thiel, Sascha Hammer, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juin 2011. LAC / 2011 / 29680. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. Juli 2011.

Référence de publication: 2011092652/59.

(110104775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**KiVif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 37, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 76.052.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Serge ESCHBOUR, vendeur, né à Pétange, le 22 novembre 1965, demeurante L-6180 Gonderange, 37, rue de Wormeldange,

2) Madame Bernadette LELLE, employée bancaire, née à Luxembourg, le 2 avril 1964, épouse de Monsieur Serge Henri Marc Eschbour, demeurant à L-6180 Gonderange, 37, rue de Wormeldange.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KiVif S.à r.l., avec siège social à L-6180 Gonderange, 37, rue de Wormeldange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 699 du 27 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 2005, publié au Mémorial C, numéro 561 du 10 juin 2005, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.052.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Serge ESCHBOUR, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) à Madame Bernadette LELLE, préqualifiée, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Serge ESCHBOUR, Bernadette LELLE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: LAC/2011/29879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011095071/49.

(110107146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

### **Schwammclub Monnerech, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg F 8.784.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

Biver-Rayane Yasmina, infirmière, belge, née à Etterbeek (B) le 3 novembre 1965 demeurant 36, rue de l'Hôpital L-4137 Esch/Alzette,

Thill André, retraité, luxembourgeois, né à Dudelange (L) le 21 mars 1943 demeurant 3 Biedergaass, L-3939 Mondercange,

Waltzing-Charlier Dominique, sans profession, luxembourgeoise, née à Huy (B) le 20 juillet 1965 demeurant 1 Biedergaass, L-3939 Mondercange,

précédemment réunis en association de fait depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, il est constitué en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée les 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

L'association est constituée pour une durée indéterminée sous la dénomination de "Schwammclub Monnerech" en abrégé "SCM"

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination. Siège, Objet social**

**I.1.** L'association est dénommée Schwammclub Monnerech.

**I.2.** Le siège social du club est dans la commune de Mondercange (Luxembourg - 3943), 14, rue de Reckange. Il est désigné par le comité lors de sa première séance après l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire.

**I.3.** Elle a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport de natation suivant les règlements de la Fédération Internationale de Natation (FINA) et de la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS) pour autant que ceux-ci soient d'application. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit exhaustive, des activités suivantes: natation compétitive, apprentissage et perfectionnement, plongeon, water-polo, natation synchronisée, sauvetage, sport loisir...

### **Chapitre II. Des associés, Membres**

**II.1.** Le nombre minimum des associés est fixé à trois.

**II.2.** Est admissible comme membre associé, désigné comme «membre» dans les présents statuts, toute personne en manifestant la volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le conseil d'Administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

**II.3.** La cotisation annuelle pour la participation aux activités de l'association est fixée par l'assemblée générale et ne peut être supérieur à 750,- €.

**II.4.** Les associés et les membres des clubs peuvent s'en retirer en présentant leur démission.

Est réputé démissionnaire l'associé ou le membre ayant refusé la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité d'associé ou de membre se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix lorsque

- un associé ou membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association

- un associé ou membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou sa considération personnel, d'un associé ou membre, de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu les explications de l'intéressé, en statuant à la majorité des deux tiers des administrateurs, peut prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de l'associé. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de l'associé.

En cas de démission ou d'exclusion, l'associé concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

### **Chapitre III. De l'assemblée générale**

#### **III.1.** Sont de la compétence de l'assemblée générale

- La modification des statuts
- La nomination et révocation des administrateurs
- L'approbation annuelle des budgets et comptes
- La dissolution de l'association
- L'exclusion d'un membre de l'association

**III.2.** Une assemblée générale annuelle est obligatoire et se tiendra au début de la saison sportive avant le congrès ordinaire de la FLNS.

**III.3.** En cas de besoin le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire lorsque 1/3 des associés en fait la demande endéans les deux mois.

**III.4.** Toute proposition signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle des associés doit être portée à l'ordre du jour.

**III.5.** Les associés qui veulent convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention, s'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, celle-ci doit être remise au moins quinze jours avant la date.

**III.6.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles.

**III.7.** Tous les associés doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

**III.8.** Il est possible aux associés de se faire représenter par un autre associé muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux associés.

**III.9.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**III.10.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des associés sont présents ou représentés.

- b) La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des % des voix.

- c) Si dans la seconde assemblée, 2/3 des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.



## Chapitre IV. Structure de l'association

### IV. Le conseil d'administration

**IV.1.** L'association se compose d'un conseil d'administration composé de minimum 3 associés. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de deux ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Toutefois, ils sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacances du mandat d'un ou plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessous, continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée.

**IV.2.** Les membres du conseil d'administration élus désignent entre eux le président.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le plus ancien membre du conseil.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

Le conseil d'administration s'adjoit un directeur technique en charge de la coordination du développement sportif du club.

**IV.3.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Le conseil d'administration décide de l'orientation sportive du club. A cette fin, il se fait assister par un directeur technique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

**IV.4.** Le conseil d'administration a des pouvoirs étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tout contrat ou acte unilatéraux engageant l'association ou ses biens immeuble ou meubles, conférer tout pouvoir spécial à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences du président.

## Chapitre V. Du dopage

**V.** Sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage le Schwammclub Monneresch proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, le SCM se soumet avec tous ses membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme

- Le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

- Le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;

- Le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

- Le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

Le club cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

## Chapitre VI. Divers

**VI.1.** En cas de dissolution de l'association, le capital en espèces sera cédé au bureau de bienfaisance de la commune de Mondercange.

Le matériel pourra être liquidé auparavant ou être remis à l'administration communale, à la FLNS ou à la Protection Civile.

**VI.2.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

1<sup>er</sup> juillet 2011, établis en trois exemplaires. Biver-Rayane Yasmina / Thill André / Waltzing-Charlier Dominique.

Référence de publication: 2011093123/144.

(110103021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Invest Cap LX Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.551.

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf les Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "INVEST CAP LX HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B sous le n° 151.551, ci-après désignée «la Société», constituée suivant acte reçu le 17 février 2010 par Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 703 du 2 avril 2010 et modifié par acte reçu le 18 février 2010 par Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 786 du 15 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Esbelta De Freitas, avocate, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Vanessa Morolli, avocate, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Emmanuel Réveillaud, avocat, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire unique et par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 2.231.000,- (deux millions deux cent trente et un mille euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution de la Société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4.- Fixation de la rémunération du liquidateur;
- 5.- Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Maître Esbelta De Freitas, avocate, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'actionnaire unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 570,- (cinq cent soixante-dix Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, MOROLLI, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 juin 2011. REM 2011 / 806. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092759/68.

(110105300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.036.

**AUSZUG**

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092958/16.

(110105448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Coravit AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.717.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 2. Mai 2011 von 9.00 bis 9.15 Uhr*

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg

30 rue Schrobilgen

- Präsident des Verwaltungsrats

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg

241 route d'Arlon

- Verwaltungsratsmitglied

Michele Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange

228 rue des Romains

- Verwaltungsratsmitglied

Clauco Branco, wohnhaft in 5290 Neuhaeusgen

54 rue Principale

- Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

BDO AUDIT, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2011.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2011093294/24.

(110104680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.295.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heinhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011093062/18.

(110104961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Attalya, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.771.

---

L'an deux mille onze,

le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

CALDERA INVESTMENT S.A., ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.496,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ATTALYA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.771 (NIN 2007 2470 967).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 26 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 28 avril 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société a également pour objet le dépôt, l'acquisition, la location, la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de brevets, licences, marques et modèles.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

*Quatrième résolution*

L'associée unique accepte la démission de la société FN MERCURE S.A en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

*Sixième résolution*

L'associée unique décide de nommer en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1094. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095174/77.

(110108154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092959/16.

(110105447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.725.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092960/16.

(110105446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.842.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Dalor Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxemburg, le 25 Juin 2011.

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2011094049/22.

(110106018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Mediaprod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.540.

Le conseil d'administration décide de renouveler, en date du 14 juin 2011, les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Jena-Bastien Pasquini
- VALON S.A.
- LANNAGE S.A.

Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration décide également de renouveler, en date du 14 juin 2011, le mandat de AUDIT TRUST S.A., en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour MEDIAPROD S.A., Société Anonyme*  
 Experta Luxembourg, Société Anonyme  
 Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011093377/20.

(110104978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**SilverStreet Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.488.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092957/10.

(110104492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 549.250,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, and registered with the trade and companies' register of the United-Kingdom under number LP011883 acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom (the "Shareholder"),

represented by Ms. Nawal Benhlal, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24<sup>th</sup> of May 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five hundred thousand fifty euro (EUR 500,050.-), having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 654 of 19 April 2007 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.360, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 27 April 2010 which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of Forty Nine Thousand Two Hundred Euro (EUR 49,200.-) so as to raise it from its present amount of Five Hundred Thousand Fifty Euro (EUR 500,050.-) to Five Hundred Forty Nine Thousand Two Hundred Fifty Euro (EUR 549,250.-).

2 To issue One Thousand Nine Hundred Sixty Eight (1,968) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Forty Nine Thousand Two Hundred Euro (EUR 49,200.-) so as to raise it from its present amount of Five Hundred Thousand Fifty Euro (EUR 500,050.-) to Five Hundred Forty Nine Thousand Two Hundred Fifty Euro (EUR 549,250.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue One Thousand Nine Hundred Sixty Eight (1,968) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Third resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms. Nawal Benhlal, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for One Thousand Nine Hundred Sixty Eight (1,968) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of Forty Nine Thousand Two Hundred Euro (EUR 49,200.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the One Thousand Nine Hundred Sixty Eight (1,968) new shares to the Subscriber.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

#### **" 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at Five Hundred Forty Nine Thousand Two Hundred Fifty Euro (EUR 549,250.-), represented by Twenty One Thousand Nine Hundred Seventy (21,970) ordinary shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:



Alternative Property Income Venture, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011883, agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Nawal Benhlat, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq cent mille cinquante euros (EUR 500.050,-) ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 654 du 19 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.360, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, le 27 avril 2011 et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 49.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille cinquante euros (EUR 500.050,-) à cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 549.250,-).

2 Emission de mille neuf cent soixante-huit (1.968) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 49.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille cinquante euros (EUR 500.050,-) à cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 549.250,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre mille neuf cent soixante-huit (1.968) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Ensuite Mademoiselle Nawal Benhlat, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille neuf cent soixante-huit (1.968) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 49.200,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les mille neuf cent soixante-huit (1.968) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

#### **« 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 549.250,-) représenté par vingt et un mille neuf cent soixante-dix (21.970) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales».)»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/25000. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088116/148.

(110099678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Semaphore Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 141.746.

En date du 28 juin 2011, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, Horst SCHNEIDER en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société SEMAPHORE INVEST S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 141 746.

Luc BRAUN / Horst SCHNEIDER / FIDESCO S.A. / EURAUDIT SARL

- / - / Signature / Signature

Référence de publication: 2011092992/13.

(110105257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Keran S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.224.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familiale KERAN S.A. SPF avec siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 8 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1965 du 8 octobre 2009, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.224.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans-Joachim GERNERT, avocat, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri

qui désigne comme secrétaire Dias Jean-Pierre, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans-Joachim GERNERT, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000.-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) représenté par 1.000 actions à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur comptable des 1.000 actions existantes qui est portée à mille cinq cent euros (EUR 1.500.-) par action.

2.- Souscription et libération intégrale par un versement en espèces par l'actionnaire unique de la Société.

3.- Démission de la société Legal Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 52.406 de son poste d'administrateur unique et décharge à lui accorder.

4.- Nomination de Monsieur Tom Engelstad en qualité d'administrateur unique en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant un million d'euros (EUR 1.000.000.-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) représenté par 1.000 actions à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur comptable des 1.000 actions existantes qui est portée à mille cinq cent euros (EUR 1.500) par action.

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire unique de la société représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire et libérer intégralement le montant de l'augmentation de capital.

Tout le montant est entièrement libéré en espèces de sorte que EUR 1.000.000.- est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Seconde résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (premier paragraphe) des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée acte la démission de la société Legal Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 52.406 de son poste d'administrateur unique.

L'assemblée décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire, Monsieur Tom Engelstad, retraité, né le 1<sup>er</sup> juillet 1936 à Oslo (Norvège), demeurant au L-1145 Luxembourg, 68, Rue des Aubépines en qualité d'administrateur unique.

Le nouvel administrateur unique terminera le mandat de son prédécesseur à savoir à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hans-Joachim Gernert, Jean-Paul Dias, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juin 2011. LAC / 2011 / 29679. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 5 juillet 2011.  
Référence de publication: 2011092781/81.  
(110105309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 111.962.

*Extrait des résolutions prises par l'associé commandité de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

L'associé commandité décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

À Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011092976/14.

(110104348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Andbanc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Suite à l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 24 mai 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

*1<sup>ère</sup> résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'actionnaire unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs, ainsi que celui du Réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période d'un an.

*2<sup>ème</sup> résolution:*

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la société pour une période d'un an Mr Gerard Griseti, majeur, de nationalité française, demeurant à Andorre, 5 Place du Co-Prince, Le Roc Blanc, AD700 Escaldes-Engordany et Mr Alain Leonard, majeur, de nationalité belge, demeurant à Luxembourg, Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg. Messieurs Griseti et Leonard sont tous deux nommés en tant qu'Administrateur. Messieurs Griseti et Leonard, étant présents à cette séance, acceptent leur nomination.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit à partir du 24/05/2011 et pour une période d'un an:

- Mr Ricard Tubau Roca, Président et Administrateur,
- Mr Philippe Esser, Administrateur,
- Mr José Luiz Muñoz Lasuen, Administrateur,
- Mr Ricardo Portabella Peralta, Administrateur,
- Mr Alain Leonard, Administrateur,
- Mr Gerard Griseti, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011094269/27.

(110107241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 142.898.

**AUSZUG**

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und

- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092961/16.

(110105449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Administration and Finance Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Constituée suivant acte reçu par Me Pierre METZLER, Notaire de Résidence à Grevenmacher, le 9 octobre 1959, publié au Mémorial C 74 du 3 novembre 1959, statuts modifiés suivant acte reçu par Me Joseph GLODEN, Notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 décembre 1983, publié au Mémorial C N° 11 du 14 janvier 1984, statuts modifiés selon acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1988 et publié au Mémorial C N° 56 du 4 mars 1989. Statuts Modifiés le 16 novembre 1999, publiés au Mémorial, Recueil Spécial C n° 64 du 19 janvier 2000. Statuts modifiés selon acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 janvier 2011, publié au Mémorial C N° 926 du 6 mai 2011.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de V Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2011*

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017, les mandats de Messieurs Robert de Theux et Philippe de Traux, Administrateurs sortant.

Monsieur Daniel-Louis Deleau, administrateur sortant, ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:

*Administrateurs:*

M. Hubert FABRI, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont Blanc, 1201 Genève.

M. Philippe de TRAUUX, Administrateur de sociétés, Bosveldweg 80, 1180 Uccle (Belgique).

M. Daniel HAAS, Directeur comptable, Au Passou 41, B-4053 Chaudfontaine.

M. Robert de THEUX, Administrateur de sociétés, Ch. des Vernes 1, 1936 Verbier (Suisse).

*Commissaire aux comptes:*

Mme Carine RAVERT, 19 rue Nouvelle, 6700 Arlon (Belgique).

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011094998/30.

(110106912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.701.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011092962/16.

(110105441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 142.897.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011092963/16.

(110105445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Greenfell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.578.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Greenfell Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094075/22.

(110105829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Kentia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.603.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de  
l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 2011*

*Quatrième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue

Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, Thierry FLEMING et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011094600/28.

(110107174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Magnolis International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.851.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eight of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Magnolis International S.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 156.851, incorporated by deed enacted on the fifteenth of November, in the year two thousand and ten, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2828, page 135699 on the 24<sup>th</sup> of December 2010.

The meeting is presided by Sara Leconte, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares, each of them of EUR 1,- (one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- To amend the title of the corporation to be changed into "Euclid International S.à r.l."

2.- To amend article two of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the title of the corporation from "Magnolis International S.à r.l." to "Euclid International S.à r.l."

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

**Art. 2.** The company's name is "Euclid International S.à r.l."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Magnolis International S.à r.l.", ayant son siège social au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.851, constituée suivant un acte du quinze novembre de l'année deux mille dix, publié le 24 décembre 2010 au Mémorial C numéro 2828, page 135699.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, chacune d'entre elle d'un montant de EUR 1,- (un euro), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en «Euclid International S.à r.l.».

2.- Modifier l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

#### Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de «Magnolis International S.à r.l.» en «Euclid International S.à r.l.».

#### Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «Euclid International S.à r.l.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Lecomte, F. Gibert, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: LAC/2011/29598. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011092818/92.

(110105154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 142.972.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092964/16.

(110105444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Liane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.553.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011*

L'unique Associé de Liane Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

*Signature*

*Gérant*

Référence de publication: 2011094115/22.

(110105881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.704.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092965/16.

(110105443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.702.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092966/16.

(110105442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**TTF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.596.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth day of June.

Before Us M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited company governed by the laws of New Zealand "ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) LIMITED", established and having its registered office in Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnell House, level 3 (New Zealand), registered with the Companies Office of New Zealand under the number 1586487, acting as trustee of the "LAKHMIDE TRUST", established and having its registered office in Level 3, Parnell House, 280 Parnell Road Parnell Auckland, New Zealand,

here represented by Ms. Sabrina MEKHANE, lawyer, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of proxy given on May 10<sup>th</sup>, 2011, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name “TTF INVEST S.à r.l.”, a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The company’s shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers being of category A or B, associated or not, appointed by the extraordinary general meeting of its partners.

Towards third parties, in all circumstances, the company will be bound by the joint signature of one Manager A and one Manager B or by the sole signature of any person with signing authority will delegate by the board of managers (Conseil de gérance) composed of at least one Manager A and one B Manager.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company’s share capital.

**Art. 16.** The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31<sup>st</sup>, 2011.

**Art. 17.** Each year on December 31<sup>st</sup>, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.

**Art. 18.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

**Art. 19.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 20.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder of the company “ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) LIMITED”, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

a. Mrs. Ariane SLINGER, director, born in Menton (France), on the 26<sup>th</sup> of July 1963, residing professionally in CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Suisse), as director A;

b. Mr. Javier OTERO, director, born in Lausanne (Switzerland), on the 26<sup>th</sup> of October 1973, residing professionally in CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Switzerland), as director A;

c. Mr. Alain NOULLET, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on the 2<sup>nd</sup> of November 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, as director B;

d. Mr. Stéphane BIVER, private employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgium), on the 3<sup>rd</sup> of August 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, as director B.

Managers will have more powers to act on behalf of the company in all circumstances and to make and authorize the acts and operations related to its object by the joint signature of one Manager A and one Manager B.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée régie par les lois de la Nouvelle-Zélande "ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) LIMITED", établie et ayant son siège social à Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnelle House, level 3 (Nouvelle-Zélande, inscrite au "Companies Office of New Zealand" sous le numéro 1586487, agissant en qualité de trustee de "LAKHMIDE TRUST" établie et ayant son siège social à Level 3, Parnell House, 280 Parnell Road Parnell Auckland, New Zealand,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "TTF INVEST S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants étant de catégorie A ou B, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Envers les tiers, en toutes circonstances la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze

mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).

3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

a. Madame Ariane SLINGER, administrateur de sociétés, né à Menton (France), le 26 juillet 1963, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Suisse), en tant que gérant A;

b. Monsieur Javier OTERO, administrateur de sociétés, né à Lausanne (Suisse), le 26 octobre 1973, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Suisse), en tant que gérant A;

c. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant B;

d. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant B.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27495. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086940/224.

(110097190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

#### **Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

#### *Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 8 juin 2011*

En date du 8 juin 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Paul WOLFF
- Monsieur Thierry PORTÉ
- Monsieur Michel WOLTER
- Madame Germaine BRABANTS
- Monsieur Serge MOREL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011093467/20.

(110106010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Pasta Point Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.292.

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PASTA POINT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 142.292, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2651 du 30 octobre 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie BATARDY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Elargissement de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet:

- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

- effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet:

- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

- effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nico HANSEN, Emmanuel KARP, Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2011. Relation GRE/2011/2254. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092894/91.

(110105111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2011*

- La démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.



Fait à Luxembourg, le 16 juin 2011  
Certifié sincère et conforme  
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.  
A. RENARD / P. MESTDAGH  
*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011093003/17.

(110105070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Gipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.962.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East,  
«la mandante»

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme GIPAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 122.962, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 246 du 24 février 2007.

2. Que le capital social de la société anonyme GIPAR S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme GIPAR S.A..

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GIPAR S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30332. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095327/49.

(110108481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.510.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011092967/16.

(110105437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heinhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011093063/18.

(110104960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Luxembourg Investment Group (LIG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.877.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company D.A.L. HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 17.995,

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given on June 28, 2011.

Said proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing company, represented as said before, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company governed by the relevant law and the present articles.

### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of Luxembourg Investment Group (LIG) S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is

- the development of trademarks, patents and intellectual properties;
- all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign companies and enterprises in whatsoever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal provisions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND EURO (€ 33.000.-), represented by three hundred thirty (330) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-).

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** In case of several shareholders, the corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

In case of a sole shareholder the number of directors may be reduced to one.

**Art. 7.** The board of directors or the sole director has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or the sole director.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

- in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or
- the sole signature of any member of the board of directors for all matters up to the amount of ten thousand Euro (€ 10.000.-).

For all matters passing the amount of ten thousand Euro (€ 10.000.-), the signatures of all the members of the board of directors are required, or

- any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

In case of one sole shareholder, this one is vested with all the powers that are granted to the general meeting by law.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 16.00 p.m.

**Art. 17.** The Law of August 10<sup>th</sup> 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2012.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the three hundred thirty (330) shares have been subscribed by the sole shareholder

All the three hundred thirty (330) shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of THIRTY-THREE THOUSAND EURO (€ 33.000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - The company G.T. Fiduciaires S.A., in abbreviation G.T.F. S.A., having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121.820, represented by its permanent representative, Mr. Thierry HELLERS, director, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, who can act in the name and on behalf of the Company.
  - Mr. Vladimir VOLKOV, director, residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
  - Mr. Vladimir KACHOUR, director, residing at L-2145 Luxembourg, 121, rue Cyprien Merjai.
- 3) Has been appointed auditor:

The company G.T. Experts Comptables S.à r.l., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121.917

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

6) The registered office is fixed at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:**

Im Jahre zweitausend elf, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft D.A.L. HOLDING S.A., SPF, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 17.995,

hier vertreten durch Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 28. Juni 2011.

Welche Vollmacht "ne varietur" von der Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

### **Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung Luxembourg Investment Group (LIG) S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Inwertsetzung von Marken, Patenten und geistigem Eigentum;
- alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 33.000.-), eingeteilt in drei hundert dreissig (330) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen herabgesetzt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen wie folgt vertreten:

- im Falle eines alleinigen Verwalters, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters, oder
- die alleinige Unterschrift eines Mitgliedes der Verwaltungsrates für alle Angelegenheiten bis zum Belaufe von zehn tausend Euro (€ 10.000.-).

Für alle Angelegenheiten die den Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000.-) überschreiten bedarf es der Unterschriften aller Mitglieder des Verwaltungsrates;

- durch die gemeinsamen Unterschriften der Personen oder die alleinige Unterschrift der Person welchen/welcher solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat oder durch den alleinigen Verwalter erteilt wurden.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

**Art. 13.** Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Juni um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der Änderungssetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle drei hundert dreissig (330) Aktien durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von DREIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 33.000.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

#### *Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin*

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Die Gesellschaft G.T. Fiduciaires S.A., in Abkürzung G.T.F. S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.820,

vertreten durch Herrn Thierry HELLERS, Direktor, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, welcher mit der Ausübung dieses Mandates im Namen und für Rechnung der Gesellschaft beauftragt ist.

- Herr Vladimir VOLKOV, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Herr Vladimir KACHOUR, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2145 Luxembourg, 121a, rue Cyprien Merjai.

- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregisters Luxemburg unter der Nummer B 121.917.

- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2016.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Echternach, an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, vorgelesen worden war, wurde sie von dem Komparenten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1104. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. Juli 2011.

Référence de publication: 2011093714/276.

(110106086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Amadocia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 150.706.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "Oppidum Limited", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Nerine Chambers (Iles Vierges Britanniques),

ici représenté par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Amadocia S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.706, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 19 février 2010,

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2011. LAC/2011/29853. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093450/53.

(110106484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.